



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 17 JUIN 2020

Procès-verbal Partie 1



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_036-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_036 : Finances / Comptes de gestion 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danièle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLÉ-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 013-241300417-20200617-CC2020_036-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_036-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_036 : Finances / Comptes de gestion 2019

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Après s'être fait présenter le budget primitif principal et ses budgets annexes de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 - **STATUER** sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la zone Écopôle, de la zone du Roubian, de la zone de la Plaine de Montmajour, de la zone du Fer à cheval et de la zone d'aménagement des papèteries Etienne ;
- 3 - **APPROUVER** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2019.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_037-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_037 : Finances / Budget principal - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadline CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des

Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_037-BF



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_037-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_037 : Finances / Budget principal - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2 - RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3 - ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4 - APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

5 - **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	1 710 360.36
13	Subventions d'investissement	7 800.00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 373 645.46
20	Immobilisation incorporelle	55 371.72
204	Subventions d'équipement	4 483 340.49
21	Immobilisations corporelles	6 158 689.35
23	Immobilisations en cours	2 014 168.83
26	Participation créances rattachements	86 500.00
27	Autres immobilisation financières	1 672 751.00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		17 562 627.21
40	Opérat° d'ordre entre sections	4 358 535.56
10	Dotations, fonds divers et réserves	503 259.90
13	Subventions d'investissement	4 779 566.32
16	Emprunts et dettes assimilés	2 014 360.70
204	Subventions d'équipement	4 565.83
27	Autres immobilisation financières	149 000.00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		11 809 288.31
Résultat d'investissement		-5 753 338.90
11	Charges à caractère général	15 237 915.77
12	Charges de personnel et frais assimilés	13 212 991.84
14	atténuation de produits	39 556 167.33
42	Opération ordre de transfert entre sections	4 358 535.56
65	Autres charges de gestion de courante	8 069 417.25
66	Charges financières	428 993.26
67	Charges exceptionnelles	76 829.92
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		80 940 850.93
13	Atténuation de charges	181 530.47
42	Opération ordre de transfert entre sections	1 710 360.36
70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	727 687.51
73	Impôts et taxes	61 324 127.49
74	Subventions d'exploitation	16 628 729.96
75	Autres produits de gestion courante	1 023 382.33
77	Produits exceptionnel	3 500.00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		81 599 318.12
Résultat de fonctionnement		658 467.19

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (31) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

Abstentions (5) : Mesdames et Messieurs :

BERNABE, CATHALA, CHENEL, GRZYB, PAUTONNIER

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
 David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_038-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_038 : Finances / Budget annexe de l'eau - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 013-241300417-20200617-CC2020_038-BF



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_038-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_038 : Finances / Budget annexe de l'eau - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

2 - RECONNAITRE la sincérité des restes à réaliser ;

3 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;

4 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

5 - **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat ⁹ d'ordre entre sections	200 612.20
16	Emprunts et dettes assimilés	438 853.08
21	Immobilisations corporelles	171 919.89
23	Immobilisations en cours	928 879.80
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		1 740 264.97
40	Opérat ⁹ d'ordre entre sections	1 703 285.80
10	Dotations, fonds divers et réserves	153 551.97
13	Subventions d'investissement	301 420.00
23	Immobilisations en cours	1 096.50
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		2 159 354.27
Résultat d'investissement		419 089.30
11	Charges à caractère général	4 255 634.79
12	Charges de personnel et frais assimilés	295 762.00
42	Opération ordre de transfert entre sections	1 703 285.80
65	Autres charges de gestion de courante	90 217.65
66	Charges financières	155 293.90
67	Charges exceptionnelles	1 458.44
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		6 501 652.58
42	Opération ordre de transfert entre sections	200 612.20
70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	6 620 227.10
75	Autres produits de gestion courante	71 948.90
77	Produits exceptionnel	1 183.82
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		6 893 972.02
Résultat de fonctionnement		392 319.44

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAJ, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
 David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_039-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_039 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_039-BF

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_039-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_039 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

2 - RECONNAÎTRE la sincérité des restes à réaliser ;

3 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;

4 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen

5 - **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat ^o d'ordre entre sections	432 288.37
16	Emprunts et dettes assimilés	1 081 707.44
21	Immobilisations corporelles	331 405.69
23	Immobilisations en cours	2 410 720.88
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		4 256 122.38
40	Opérat ^o d'ordre entre sections	1 478 228.52
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 315 549.73
13	Subventions d'investissement	968 295.00
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000 000.00
23	Immobilisations en cours	31 960.78
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		4 794 034.03
Résultat d'investissement		537 911.65
11	Charges à caractère général	3 872 146.41
12	Charges de personnel et frais assimilés	167 600.00
42	Opération ordre de transfert entre sections	1 478 228.52
65	Autres charges de gestion de courante	143 724.65
66	Charges financières	318 095.97
67	Charges exceptionnelles	31 648.86
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		6 011 444.41
42	Opération ordre de transfert entre sections	432 288.37
70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	6 941 882.87
74	Subventions d'exploitation	611 605.41
77	Produits exceptionnel	7 943.77
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		7 993 720.42
Résultat de fonctionnement		1 982 276.01

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_040-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_040 : Finances / Budget annexe du réseau de transport urbain
- compte administratif 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLÉ-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_040-BF

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_040-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_040 : Finances / Budget annexe du réseau de transport urbain
- compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe du réseau de transport urbain de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

2 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;

3 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

4 - **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution des résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	17 333.33
21	Immobilisations corporelles	211 992.77
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	229 326.10
40	Opérat° d'ordre entre sections	279 617.07
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	279 617.07
	Résultat d'investissement	50 290.97
11	Charges à caractère général	9 117 676.64
14	atténuation de produits	32 750.55
42	Opération ordre de transfert entre sections	279 617.07
65	Autres charges de gestion de courante	71 500.00
67	Charges exceptionnelles	21 719.73
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	9 523 263.99
42	Opération ordre de transfert entre sections	17 333.33
73	Impôts et taxes	4 522 645.27
74	Subventions d'exploitation	5 562 370.66
75	Autres produits de gestion courante	2 320.97
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	10 104 670.23
	Résultat de fonctionnement	581 406.24

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_041-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_041 : Finances / Budget annexe de la zone Ecôpole - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAJ, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Ellane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_041-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_041 : Finances / Budget annexe de la zone Ecôpole - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Par délibération CC2019-123 du 25 septembre 2019, le conseil communautaire a validé le bilan et la clôture du budget annexe de la zone Ecopôle de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 dudit budget représentant les opérations de clôture.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;

3 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

4 - **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	0.00
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	0.00
40	Opérat° d'ordre entre sections	105 176.08
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	105 176.08
	Résultat d'investissement	105 176.08
42	Opération ordre de transfert entre sections	105 176.08
65	Autres charges de gestion de courante	245 600.07
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	350 776.15
42	Opération ordre de transfert entre sections	0.00
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	0.00
	Résultat de fonctionnement	-350 776.15

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_042-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_042 : Finances / Budget annexe de la zone du Fer à cheval - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

The logo for the Service Local d'Orientation (SLO) is displayed in blue, consisting of the letters 'SLO' in a stylized, bold font.

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_042-BF



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_042-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_042 : Finances / Budget annexe de la zone du Fer à cheval - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone du Fer à cheval de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Aucune opération n'ayant été enregistrée au cours de l'exercice 2019, il convient de constater un compte administratif à néant.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

- 2 - **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 3 - **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 4 - **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	0.00
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	0.00
40	Opérat° d'ordre entre sections	0.00
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	0.00
	Résultat d'investissement	0.00
11	Charges à caractère général	0.00
42	Opération ordre de transfert entre sections	0.00
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	0.00
42	Opération ordre de transfert entre sections	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	0.00
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	0.00
	Résultat de fonctionnement	0.00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
 David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_043-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_043 : Finances / Budget annexe de la zone Plaine de Montmajour - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Ellane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 013-241300417-20200617-CC2020_043-BF



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_043-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_043 : Finances / Budget annexe de la zone Plaine de Montmajour - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

2 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;

3 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

4 - DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	140 000,00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		140 000,00
40	Opérat° d'ordre entre sections	0.00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		0.00
Résultat d'investissement		-140 000,00
11	Charges à caractère général	0.00
42	Opération ordre de transfert entre sections	0.00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		0.00
42	Opération ordre de transfert entre sections	0.00
70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	0.00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		0.00
Résultat de fonctionnement		0.00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
 David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_044 : Finances / Budget annexe de la zone du Roubian - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_044-BF



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_044-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_044 : Finances / Budget annexe de la zone du Roubian - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

2 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;

3 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

4 - DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat* d'ordre entre sections	0.00
16	Emprunts et dettes assimilés	0.00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		0.00
40	Opérat* d'ordre entre sections	238 916.97
27	Autres immobilisation financières	47 266.15
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		286 183.12
Résultat d'investissement		286 183.12
11	Charges à caractère général	72 285.56
42	Opération ordre de transfert entre sections	238 916.97
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		311 202.53
70	Ventes de produits fabriqués, prestation de service	305 575.00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		305 575.00
Résultat de fonctionnement		-5 627.53

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
 David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_045-BF

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_045 : Finances / Budget annexe d'aménagement du site des Papèteries Etienne - compte administratif 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur David GRZYB, 1^{er} Vice-président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Claude VULPIAN sort de la salle et ne prend pas part au vote.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_045-BF



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_045-BF

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_045 : Finances / Budget annexe d'aménagement du site des Papèteries Etienne - compte administratif 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2019 du budget annexe d'aménagement du site des Papèteries Etienne de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,

1 - DONNER acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;

2 - ARRÊTER les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;

3 - APPROUVER l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;

4 - DÉCLARER que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2019 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2019 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat ^s d'ordre entre sections	677 608.42
	TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT	677 608.42
16	Emprunts et dettes assimilés	1 672 751.00
	TOTAL Recettes INVESTISSEMENT	1 672 751.00
	Résultat d'investissement	995 142.58
11	Charges à caractère général	677 608.42
	TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT	677 608.42
42	Opérat ^s d'ordre de transfert entre sections	677 608.42
	TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT	677 608.42
	Résultat de fonctionnement	0.00

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

Le 1^{er} Vice-président
David GRZYB





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_046-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_046 : Finances / Budget principal - affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

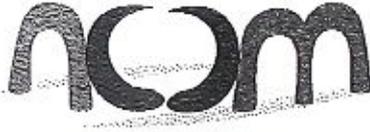
- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_046-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_046-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_046 : Finances / Budget principal - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget principal :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	658 467,19
Résultat reporté de l'exercice antérieur	7 126 494,81
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	<i>7 784 962,00</i>
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-5 753 338,90
Résultat reporté de l'exercice antérieur	2 859 331,99
Résultat cumulé d'investissement	-2 894 006,91
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	3 525 352,09
Recettes d'investissement restant à réaliser	1 985 271,51
Soldes des restes à réaliser	-1 540 080,58
<i>Besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>4 434 087,49</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	4 434 087,49
Excédent reporté à la section d'investissement	-2 894 006,91
Excédent reporté à la section de fonctionnement	3 350 874,51

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - **DÉCIDER** d'affecter l'excédent 2019 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 4 434 087,49 €, le solde soit 3 350 874,51 €, étant reporté en section de fonctionnement et de reporter le déficit d'investissement de 2 894 006,91 € en section d'investissement.

2 - **INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

**Le Président
 Claude VULPIAN**





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_047-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_047 : Finances / Budget annexe de l'eau - affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAJ, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : Je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 013-241300417-20200617-CC2020_047-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_047 : Finances / Budget annexe de l'eau - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget annexe de l'eau ;

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	392 319,44
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 394 907,05
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	<i>1 787 226,49</i>
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	419 089,30
Résultat reporté de l'exercice antérieur	94 484,68
Résultat cumulé d'investissement	513 573,98
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	597 770,55
Recettes d'investissement restant à réaliser	379 558,00
Soldes des restes à réaliser	-218 212,55
<i>Besoin de financement</i>	<i>0,00</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 787 226,49

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - **DÉCIDER** de reporter l'excédent d'investissement de 513 573,98 € en section d'investissement et l'excédent de fonctionnement de 1 787 226,49 € en section de fonctionnement ;

2 - **INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

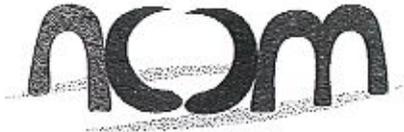
AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYMÉ, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN





Arles Crau Camargue Montagnette

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_048 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_048-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_048-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_048 : Finances / Budget annexe de l'assainissement - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget annexe de l'assainissement :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	1 982 276,01
Résultat reporté de l'exercice antérieur	610 347,49
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	<i>2 592 623,50</i>
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	537 911,65
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-1 884 608,20
Résultat cumulé d'investissement	-1 346 696,55
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	483 008,39
Recettes d'investissement restant à réaliser	851 716,00
Soldes des restes à réaliser	368 707,61
<i>Besoin de financement</i>	<i>-977 988,94</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	977 988,94
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 614 634,56

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

1 - **DÉCIDER** d'affecter l'excédent 2019 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 977 988,94 €, le solde soit 1 614 634,56 €, étant reporté en section de fonctionnement et de reporter le déficit d'investissement de 1 346 696,55 € en section d'investissement.

2 - **INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_049-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_049 : Finances / Budget annexe du réseau de transport urbain
- affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAJ, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 013-241300417-20200617-CC2020_049-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_049-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_049 : Finances / Budget annexe du réseau de transport urbain
- affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : Claude VULPIAN

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget annexe du réseau de transport urbain ;

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	581 406,24
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
Résultat de clôture à affecter	581 406,24
Besoin de financement de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	50 290,97
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
Résultat cumulé d'investissement	50 290,97
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	192 642,74
Recettes d'investissement restant à réaliser	260 000,00
Saldes des restes à réaliser	67 357,26
Besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Excédent reporté à la section d'investissement	50 290,97
Excédent reporté à la section de fonctionnement	581 406,24

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **DÉCIDER** de reporter l'excédent d'investissement en section d'investissement et l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement;
- 2 - **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_050-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_050 : Finances / Budget annexe du Fer à cheval - affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt , le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés:

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 013-241300417-20200617-CC2020_050-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_050-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_050 : Finances / Budget annexe du Fer à cheval - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget annexe de la zone du Fer à cheval :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat reporté à la section de fonctionnement	0,00
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-364 903,05
Résultat cumulé d'investissement	-364 903,05
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	364 903,05

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement ;
- 2 - **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_051-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_051 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone Plaine de Montmajour - affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAJ, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020



ID : 013-241300417-20200617-CC2020_051-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_051-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_051 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone Plaine de Montmajour - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour :

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 300 127,61
Résultat cumulé de fonctionnement	1 300 127,61
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 300 127,61
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-140 000,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-292 631,44
Résultat cumulé d'investissement	-432 631,44
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	432 631,44

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement;
- 2 - **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

SLO

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_052-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_052 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone du Roubian - affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a,

conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font.

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_052-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_052-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_052 : Finances / Budget annexe d'aménagement de la zone du Roubian - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget annexe de la zone du Roubian ;

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	-5 527,53
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-235 188,01
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>-240 715,54</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Déficit reporté à la section de fonctionnement	240 715,54
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	286 083,12
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-2 823 861,22
Résultat cumulé d'investissement	-2 537 778,10
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Déficit reporté à la section d'investissement	2 537 778,10

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **DÉCIDER** de reporter le déficit d'investissement en section d'investissement et le déficit de fonctionnement en section de fonctionnement;
- 2 - **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN





Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_053-DE

Extrait du registre des délibérations de la Communauté d'agglomération

MERCREDI 17 JUIN 2020

CC2020_053 : Finances - Budget annexe d'aménagement du site des papèteries Etienne - affectation du résultat comptable 2019

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à 10 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette s'est réuni à la salle Mistral à Saint-Martin-de-Crau sous la présidence de Monsieur Claude VULPIAN, Président, et suivant la convocation en date du 11 juin 2020.

Membres du conseil communautaire en exercice : quarante-quatre

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MADELEINE, MASSON, MEGALIZZI, MISTRAL, PONS, RAFAI, SCHIAVETTI, VULPIAN

Étaient absents excusés avec pouvoir :

- Madame Nadine CATHALA (pouvoir donné à Pierre CHENEL)
- Madame Danielle DUCROS (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Claudie DURAND (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Arielle LAUGIER (pouvoir donné à Patrick CHAUVIN)
- Madame Nathalie MACCHI-AYME (pouvoir donné à Guy CORREARD)
- Madame Nora MEBAREK (pouvoir donné à Mohamed RAFAI)
- Madame Fabienne PAUTONNIER (pouvoir donné à David GRZYB)
- Madame Eliane QUILLE-JACQUEMOT (pouvoir donné à Michelle FERRER)
- Madame Florence RIVAS (pouvoir donné à Jean-Luc MASSON)

Étaient absents excusés :

- Madame Maria AMOROS
- Madame Muriel BOUALEM
- Monsieur Roland CHASSAIN
- Monsieur Jacky GIMENEZ
- Monsieur Nicolas JUAN
- Monsieur Cyril JUGLARET
- Madame Valérie LAUPIES
- Monsieur Philippe MARTINEZ

Monsieur le président : je déclare ouverte la séance publique, et, conformément aux dispositions de l'article 2125.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner un secrétaire. Êtes-vous favorables à ce que Madame Laurie PONS remplisse cette fonction ?

Le conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Laurie PONS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 24/06/2020

Reçu en préfecture le 24/06/2020

Affiché le 24/06/2020

The logo for the Service Local d'Optimisation (SLO) consists of the letters 'SLO' in a stylized, blue, italicized font.

ID : 013-241300417-20200617-CC2020_053-DE



Arles Crau Camargue Montagnette

Envoyé en préfecture le 24/06/2020
Reçu en préfecture le 24/06/2020
Affiché le 24/06/2020 
ID : 013-241300417-20200617-CC2020_053-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUIN 2020

CC2020_053 : Finances - Budget annexe d'aménagement du site des papèteries Etienne - affectation du résultat comptable 2019

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la Loi n° 2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ; selon laquelle l'état d'urgence sanitaire déclaré par l'article 4 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 est prorogé jusqu'au 10 juillet 2020 inclus ;

Vu l'article 10 de la loi du 23 mars 2020 modifié par l'ordonnance 2020-562 du 13 mai 2020 qui prévoit que le quorum est atteint si le tiers des membres en exercice sont présents ou représentés. Dans tous les cas, chaque membre peut être porteur de deux pouvoirs ;

Vu le décret n° 2020-571 du 14 mai 2020 définissant la date d'entrée en fonction des conseillers municipaux et communautaires élus dans les communes dont le conseil municipal a été entièrement renouvelé dès le premier tour des élections municipales et communautaires organisé le 15 mars 2020 et son article 1er fixant cette date le 18 mai 2020 ;

Vu le résultat des élections municipales et communautaires des 23 et 30 mars 2014 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 septembre 2019 constatant le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette ;

Vu le résultat du 1er tour des élections municipales et communautaires du 15 mars 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 18 mai 2020 constatant la composition du conseil de la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, en application des mesures d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'article L. 5211-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT) disposant que le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) convoque les membres de l'organe délibérant en vue des réunions qui se tiennent au siège de l'EPCI ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres ;

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2019 du budget annexe d'aménagement du site des Papèteries Etienne:

Résultat de la section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Déficit reporté à la section de fonctionnement	0,00
Résultat de la section d'investissement	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	995 142,58
Résultat reporté de l'exercice antérieur	455 000,00
Résultat cumulé d'investissement	1 450 142,58
Affectation du résultat de la section d'investissement	
Excédent reporté à la section d'investissement	1 450 142,58

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **DÉCIDER** de reporter l'excédent de la section d'investissement en section d'investissement ;
- 2 - **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2020.

Ne prenant pas part au vote (1) : Monsieur VULPIAN

Pour (36) : Mesdames et Messieurs :

AFKIR, BERNABE, BERTHOMIEU, BONO, BOUILLARD, CATHALA, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DELLANEGRA, DEMISSY, DUCROS, DURAND, FARENQ, FERRER, GILLES, GRZYB, GUIGUE, JACQUOT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSON, MEBAREK, MEGALIZZI, MISTRAL, PAUTONNIER, PONS, QUILLE-JACQUEMOT, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI

LA DÉLIBÉRATION MISE AUX VOIX EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS.

« signé »

Le Président
Claude VULPIAN

